

**RÈGLEMENT OFFICIEL DES CONCOURS ET ANIMATIONS**

**Salon International des Beaux-Arts Luxembourg 2026**

**Dispositions Générales**

Organisateur : « Société des Beaux-Arts de Lorraine », association régie par le droit local d'Alsace-Moselle, dont le siège social est situé au 29, rue Kennedy. 57570 Cattenom.

Période du Salon : Du 29 au 31 mai 2026.

Lieu : Galerie du Chapito, Casino 2000, 5 rue Flammang, L-5618 Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

## 1. RÈGLEMENT DU CONCOURS : "MISS BEAUX-ARTS LUXEMBOURG 2026"

### Article 1 : Principe et Objet du Concours « Miss Beaux-Arts : Un Tableau vivant »

Le Concours « Miss Beaux-Arts Luxembourg 2026 » est un événement artistique original visant à réinterpréter et incarner une œuvre picturale célèbre ou un style artistique à travers une tenue vestimentaire et un maquillage créatif.

Le but est de créer une harmonie visuelle entre le costume préparé par la candidate et le travail de mise en beauté artistique. À cet effet, une maquilleuse professionnelle sera présente le jour de l'événement pour réaliser ou finaliser le maquillage artistique des finalistes, apportant ainsi la touche finale indispensable à la représentation du tableau choisi.

Ce concours est ouvert aux femmes de 18 à 98 ans, sans aucun critère de taille ou de silhouette. L'accent est mis exclusivement sur la créativité, l'originalité de l'interprétation et la cohérence artistique globale du look.

### Article 2 : Phase 1 - Candidature Numérique (Sélection)

La sélection des finalistes se base sur la cohérence entre le costume choisi et l'œuvre de référence.

- **Modalités d'envoi :** Les candidates doivent envoyer par courriel à (N. BOUIS) [beaux.arts.lorraine@hotmail.com](mailto:beaux.arts.lorraine@hotmail.com)
  1. Une photo d'elles portant la tenue vestimentaire (costume/look) inspirée du tableau.
  2. Une photo de l'œuvre originale (le tableau ou le style de l'artiste) ayant servi d'inspiration.
- **Date Limite d'Envoi :** le dimanche **05 avril 2026 à 14h00**.
- **Informations requises :** Le courriel doit mentionner : Nom de la candidate, âge, coordonnées complètes, ainsi que le titre de l'œuvre et le nom de l'artiste représenté.
- **Sélection :** Un Jury sélectionnera les 10 meilleures propositions d'incarnation artistique pour participer à la finale en direct.

### Article 3 : Phase 2 - Finale en Direct et Vote du Public

La finale consiste en la présentation du look complet (tenue + maquillage artistique) lors du Salon.

- **Préparation (Accueil et Maquillage) :** Les 10 finalistes sont conviées au Salon le **dimanche 31 mai 2026 à 11h00**. Elles devront se présenter avec leur tenue vestimentaire et un maquillage léger du teint et des yeux.

- **Rôle de la Professionnelle** : Une maquilleuse professionnelle sera présente pour finaliser le maquillage artistique de chaque candidate, afin d'apporter la dimension créative finale indispensable à la représentation du tableau.
- **Vote du Public** : Les finalistes ainsi préparées iront à la rencontre du public. Les visiteurs du Salon voteront pour leur incarnation favorite entre **14h30 et 16h30** via un système de vote en ligne sécurisé par **QR Code**. Un seul vote par personne est autorisé.

#### **Article 4 : Cérémonie et Récompenses**

- Les trois (3) lauréates seront désignées à **17h00** pendant le discours officiel du finissage de l'exposition.
- Les lauréates seront récompensées par des Bons d'Achat et des Places de Concert au Casino 2000.

#### **Article 5 : Droit à l'Image (Important)**

- Toute candidate sélectionnée pour la finale doit signer une autorisation de droit à l'image le 31 mai 2026, autorisant l'association à photographier, filmer et diffuser son image dans le cadre de la promotion du concours et du Salon (médias, réseaux sociaux, site internet).
- La candidate renonce à tout droit de réclamation pécuniaire lié à l'utilisation de son image par l'association.

**La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

---

## **2. RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO AMATEUR : "L'INSOLITE AU QUOTIDIEN"**

#### **Article 1 : Thème et Objectif**

Le concours a pour thème "L'Insolite au Quotidien". Il a pour objectif de promouvoir la créativité en invitant les photographes amateurs à capturer une scène de la vie courante avec une perspective originale, artistique ou humoristique.

#### **Article 2 : Conditions et Modalités de Soumission**

1. Le concours est ouvert à tout photographe amateur.
2. Chaque participant ne peut soumettre qu'**un seul cliché**.
3. Les photographies doivent être envoyées par courriel à (N. BOUIS) :  
**[beaux.arts.lorraine@hotmail.com](mailto:beaux.arts.lorraine@hotmail.com)**

4. Le courriel doit inclure : le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, un bref descriptif ( facultatif ), et les coordonnées complètes (adresse, téléphone).
5. **Date Limite de Soumission : le dimanche 05 avril 2026 à 14h00**
6. **Spécifications techniques :** Le cliché doit être soumis au format JPEG, en haute résolution (minimum 300 dpi) et d'une taille suffisante pour permettre une impression d'exposition.

#### **Article 3 : Jury et Sélection**

Un jury composé de membres du Comité d'Organisation de l'association sélectionnera les trois (3) meilleures photographies sur la base des critères suivants : pertinence du thème, originalité et qualité technique. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

#### **Article 4 : Récompenses et Exposition**

Les 3 lauréats seront récompensés par des Bons d'Achat et des Places de Concert au Casino 2000. Leurs clichés seront imprimés par l'association et exposés dans la Galerie du Chapito pendant toute la durée du Salon (29 au 31 mai 2026).

#### **Article 5 : Droit d'Auteur et Droit à l'Image**

Le participant certifie être l'auteur unique de l'œuvre soumise et autorise la Société des Beaux-Arts de Lorraine à reproduire, exposer et communiquer la photographie gratuitement dans le cadre de la promotion du Salon (site internet, affiches, réseaux sociaux). Le participant est seul responsable de l'obtention des droits à l'image des personnes éventuellement représentées sur la photographie.

**La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

---

### **3. RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS : TOMBOLA ARTISTIQUE**

#### **Article 1 : Principe du jeu**

La Société des Beaux-Arts de Lorraine organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé « Tombola Artistique », pendant la durée du Salon International des Beaux-Arts Luxembourg 2026. Le jeu est basé sur une chasse au trésor d'informations au sein de l'exposition.

#### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure (sous la responsabilité de ses parents) visitant l'exposition.

La participation est limitée à un seul bulletin par famille (même adresse postale). Toute tentative de fraude entraînera la disqualification du participant.

### **Article 3 : Modalités de participation**

1. Le participant doit se rendre au Salon entre le 29 et le 31 mai 2026.
2. Il doit retirer un bulletin de participation vierge à l'accueil.
3. Il doit répondre correctement aux **trois (3) questions** posées sur le bulletin en recherchant les informations au sein de l'exposition.
4. Le bulletin complété (avec coordonnées lisibles et réponses correctes) doit être déposé dans l'urne prévue à cet effet, située à l'accueil du Salon, **avant 16h30 le dimanche 31 mai 2026.**

### **Article 4 : Désignation des 10 gagnants**

Le tirage au sort sera effectué parmi tous les bulletins contenant les trois (3) réponses exactes, le dimanche 31 mai 2026 à 17h00, pendant la cérémonie de clôture. Les gagnants seront annoncés sous réserve de validation d'un seul bulletin par famille. Le contrôle de validation sera effectué le mardi 02 juin 2026. Les gagnants seront informés par courriel ou téléphone dans les 7 jours suivant le tirage.

### **Article 5 : Lots**

Les lots comprennent des Bons d'achat chez Cultura Thionville, des Bons d'achat chez le Géant des Beaux-Arts à Metz et des Places de concert au Casino 2000. La nature exacte des lots sera affichée sur le lieu du Salon. Les lots ne peuvent être échangés contre leur valeur monétaire et ne sont pas cessibles.

**La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

---